

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ZIMMERSHEIM
Séance du 12 Janvier 2016**

Sous la présidence de M. le Maire Philippe STURCHLER,

Présents : MM. et Mmes Jean-Pierre GASSER, Geneviève BALANCHE, Eric SCHWEITZER, Anne-Catherine GUTFREUND, Adjoints au Maire,
Sandrine KITTLER, Marie-Laure LOBSTEIN (arrivée à 19h20), Rémy IFFRIG, Yvette KELLER, Sabine WURTZ, Pierre WANNER, Jean-Philippe PREVEL, Simone JESS, Jean-Claude MANDRY, Dominique SCHAEFFER, Conseillers Municipaux

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre GASSER 1er adjoint au Maire, assisté par
Mme Céline BOULAY secrétaire de Mairie

Le Maire ouvre la séance à 19h05.

Le Conseil Municipal examine l'ORDRE DU JOUR suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 03.11.2015
2. Convention entre la SPA, l'association « les chats-lib de Zim » et la Commune de ZIMMERSHEIM
3. Décision modificative du budget 2015 n°1
4. Suppression du budget annexe du CCAS
5. Gerplan programmation 2016 : achats des arbres
6. Eclairage public : têtes de lampadaire (50/70 en 2016)
7. Abribus rue de Mulhouse
8. Périscolaire : modification des statuts m2A
9. Divers

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 03 novembre 2015

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 03 novembre 2015 par 14 voix, (Mme Lobstein n'étant pas arrivée, elle n'a pas pu voter), comportant 5 points et un divers.

2) Convention entre la SPA, l'association « les chats-lib de Zim » et la Commune de ZIMMERSHEIM

Face à la prolifération de la population féline errante sur le ban communal, la Commune entend soutenir toutes actions menées en ce sens.

C'est ainsi que deux associations oeuvrant pour le bien-être animal, la SPA et l'Association "les chats-lib de Zim" récemment constituée à cet effet, proposent des actions de lutte contre la prolifération et plus particulièrement apportent leur concours à la stérilisation et à l'identification des chats libres.



Il est proposé de conclure une Convention ayant pour objectif de définir les relations entre la Commune de Zimmersheim et ces deux associations.

Cette aide à l'association SPA se présente sous la forme d'une participation par chat à hauteur de 50% du coût de la stérilisation et de l'identification de l'animal par le vétérinaire, les autres 50% seront pris en charge par la SPA. La commune aura à sa charge **40 €** par chat. Les opérations sont menées par les membres des Chats-lib de Zim., sous le contrôle de la SPA et avec les vétérinaires habilités.

En cas de nécessité d'euthanasie, la commune contribue à hauteur de **10€**.

La durée de cette convention est d'un an, du 01/12/2015 au 01/12/2016.

Madame LOBTEIN est arrivée au début de ce point.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ✓ **D'AUTORISER** le Maire à signer une convention avec la SPA, l'Association les Chats-lib de Zim et la Commune de Zimmersheim
- ✓ **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires, au budget 2016

3) Décision modificative du budget 2015 n°1

Au moment du vote du budget primitif en date du 18 mars 2015, aucun crédit n'avait été prévu en compte 7391171 – dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs :

⇒	Montant :	166 €
	TOTAL	166 €

Il s'agit d'une dépense de fonctionnement qui relève du chapitre 014.

Afin de pouvoir émettre ce mandat, il convient de procéder aux transferts de crédits suivants :

Article	Libellé	Vote au BP 2015	Modification	Nouveaux crédits
SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES				
7391171	dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs	0	+ 166 €	166 €
611	Contrats et prestations de services	6 000 €	- 166 €	5 834 €
TOTAL		6 000 €	0	6 000 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **AUTORISE** les écritures comptables nécessaires à cette régularisation.



4) Suppression du budget annexe CCAS

Dans un souci de simplification, la Loi NOTRe (art.79) supprime désormais l'obligation pour les communes de moins de 1500 habitants de disposer d'un CCAS.

Les dépenses et les recettes émises au titre de l'action sociale peuvent donc être imputées directement sur le budget principal. Cette solution évite la confection annuelle d'un budget annexe, d'un compte administratif et d'un compte de gestion spécifiques pour un nombre très limité d'opérations à comptabiliser.

Pour information, la suppression du CCAS n'a aucune incidence sur le régime fiscale des dons aux collectivités.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE DISSOUDRE** le budget annexe du CCAS au 31/12/2015
- **DE CHARGER M.** le Maire de toutes formalités et signatures.

5) Gerplan : programme d'action 2016

Dans le cadre des actions GERPLAN, il est proposé de planter des arbustes dans les chemins vicinaux pour un montant d'environ 5000 € TTC.

40 % du montant seraient à la charge de la commune, le Conseil Départemental du Haut-Rhin subventionne ce projet à hauteur de 40 % sur le montant HT et m2A de 20 % sur le montant (HT).

Après délibération, le Conseil Municipal, et à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le programme d'actions de végétalisation des chemins vicinaux,
- ✓ **CHARGE** le Maire de solliciter les subventions auprès de m2A et du Conseil Départemental 68,
- ✓ **ET D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget 2016.

6) Eclairage public : têtes de lampadaire

Suite au vieillissement du parc de l'éclairage public, le maire propose le renouvellement de certaines têtes de lampadaires.

Une première tranche serait ainsi programmée pour 2016 à hauteur d'une cinquantaine de lampadaires, pour un coût estimatif de 25.000 € TTC.

Après consultation, l'offre présentée par la Société CKD Eclairage de Kingersheim s'avère économiquement la plus avantageuse (53 têtes à 389 euros HT, soit 24 740,40 euros TTC).

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le programme de renouvellement 2016
- **D'ATTRIBUER** le marché à la société CKD Eclairage
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget 2016



7) Atribus rue de Mulhouse

La commune souhaite que les arrêts de bus du Clauser soient équipés d'atribus. Compte tenu de la pente de la rue de Mulhouse (~10 %), le mobilier m2A standard ne peut être installé.

M2A et la commune ont validé la réalisation d'une dalle permettant d'absorber le dévers et d'un mur de soutènement pour stabiliser la butte à l'arrière de l'arrêt.

M2A prend en charge la réalisation de l'abri et de son système d'éclairage dans les limites du budget alloué à un abri traditionnel, soit 4 300 euros.

La commune et m2A ont procédé à des demandes d'offres de prix.

La commune souhaite que les atribus disposent d'une structure aluminium.

Après analyse, c'est la Société Kleinhans qui sera missionnée pour réaliser le génie civil : dalle et mur de soutènement.

En conclusion, m2A propose de verser à la commune une subvention de 8 600 euros, correspondant à la fourniture de 2 atribus standards. La Commune quant à elle reste chargée de la réalisation des travaux.

Après délibération, le conseil municipal décide, par 14 voix pour et 1 abstention (JC. Mandry)

- **D'ATTRIBUER** les travaux à l'entreprise Kleinhans pour un montant de 17 267,52 € TTC
- **D'NSCRIRE** les crédits nécessaires, tant en dépenses qu'en recettes, au budget 2016

8) Périscolaire : modification des statuts m2A

Suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, le décret n°2014-1320 du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports du 3 novembre 2014 est venu qualifier le mercredi après-midi de « temps périscolaire » et non plus de « temps extrascolaire ».

Actuellement, l'accueil du mercredi après-midi ainsi que l'accueil du matin sont assurés par les communes membres.

Il résulte du point 2.3.1 des statuts de Mulhouse Alsace Agglomération qu'elle est compétente pour la « réalisation en maîtrise d'ouvrage directe ou déléguée et fonctionnement en régie directe ou déléguée des équipements de petite enfance, relais assistantes maternelles, lieu de parentalité, accueil périscolaire pré-élémentaire et élémentaire les jours de classe : matin, midi et après la classe. »

Par conséquent, il convient pour m2A de modifier, en application de l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le périmètre de sa compétence optionnelle « Action sociale d'intérêt communautaire » afin de déterminer les modalités d'exercice de la compétence périscolaire dans le cadre de la définition de l'intérêt communautaire.

Par délibération du 18 décembre 2015, le Conseil communautaire de m2A a approuvé la modification du point 2.3.1 des statuts comme suit :

« Réalisation en maîtrise d'ouvrage directe ou déléguée et fonctionnement en régie directe ou déléguée des équipements de petite enfance, relais assistantes maternelles, lieu de parentalité, **des accueils périscolaires pré-élémentaires et élémentaires d'intérêt communautaire.** »



Conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il nous appartient, en tant que communes membres de m2A, de nous prononcer sur la modification des statuts de la Communauté d'agglomération telle qu'énoncée ci-dessus.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, par 12 voix pour et 3 abstentions (Mmes Anne-Catherine Gutfreund, Sandrine Kittler et Marie-Laure Lobstein) :

- **D'APPROUVER** la version modifiée du point 2.3.1 des statuts telle que proposée ci-dessus.

9) Divers - Les points suivants ont été évoqués :

- Eclairage public : rue des Noyers et rue des Champs
- Réunion avec les associations le 21 janvier prochain
- Vœux du Maire du 09 janvier et Fête des aînés du 10 janvier
- Entretien de l'arboretum – intervention de la Sté d'arboriculture de Rixheim

La parole n'étant plus demandée, le Maire clôt la séance à 20h35.



Tableau des signatures

Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de ZIMMERSHEIM du 12 janvier 2016

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
STURCHLER Philippe	Maire		
GASSER Jean-Pierre	1 ^{er} Adjoint		
BALANCHE Geneviève	2 ^e Adjoint		
GUTFREUND Anne-Catherine	3 ^e Adjoint		
SCHWEITZER Éric	4 ^e Adjoint		
IFFRIG Rémy	C.M.		
KELLER Yvette	C.M.		
WURTZ Sabine	C.M.		
WANNER Pierre	C.M.		
PREVEL Jean-Philippe	C.M.		
KITTLER Sandrine	C.M.		
LOBSTEIN Marie-Laure	C.M.		
JESS Simone	C.M.		
MANDRY Jean-Claude	C.M.		
SCHAEFFER Dominique	C.M.		

